

COMMISSION DU PACIFIQUE SUD
VINGT-CINQUIEME CONFERENCE TECHNIQUE REGIONALE SUR LES
PECHES
(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 14 - 18 mars 1994)

EXPOSE NATIONAL
POLYNESIE FRANCAISE

I. LA PECHE

La pêche hauturière locale connaît un véritable essor depuis deux ans. Le programme de développement initié par le Territoire a entraîné une mutation de la flottille de pêche qui se traduit par la mise en activité d'unités de pêche modernes plus adaptées aux exigences commerciales du marché extérieur, l'adaptation des navires artisanaux aux techniques modernes de pêche, la mise en place de structures de stockage et de conditionnement mais aussi la mise en application de mesures incitatives à l'investissement dans le secteur de la pêche.

Parallèlement, l'exploitation des ressources lagunaires qui représentait jusqu'à présent la moitié des captures halieutiques, en volume, semble stagner et même régresser légèrement. Si cette régression s'explique en partie par la concurrence directe du poisson hauturier sur le marché local, la pêche lagonaire répondant à des habitudes ancestrales requiert une réelle organisation pour permettre la mise en place de véritables mesures de développement.

I.1. LA PECHE LAGONAIRE

En quelques chiffres, l'exploitation des poissons lagunaires a représenté 1075 tonnes commercialisées officiellement sur le marché local en 1992, dont 78% en provenance de l'archipel des Tuamotu qui reste un véritable vivier pour les ressources lagunaires. Le moyen de transport le plus utilisé pour l'acheminement des produits vers Tahiti, centre principal de consommation, reste la goélette. Cependant l'export du poisson vers Papeete a quelque peu évolué par l'amélioration des conditions de transport grâce à l'utilisation de glace plus adaptée d'une part, et par l'utilisation de plus en plus fréquente du frêt avion d'autre part.

I.2. LA PECHE HAUTURIERE

La pêche hauturière se définit par l'ensemble des activités halieutiques dont les espèces cibles sont les thonidés et les espèces apparentées. Cette catégorie comprend toutes les flottilles pratiquant la pêche de proximité ou au large quelque soit leur tonnage.

I.2.1 Activité des flottilles

Les "poti marara"

Leur pêche est constituée de thonidés de surface ou de profondeur, conservés généralement sur glace. Leur activité est peu suivie compte tenu de la dispersion des points de débarquement. Cette flottille connaît une évolution notable depuis ces deux dernières années : l'adoption de moteur diesel "in board" pour des besoins d'économie. Cette évolution entraîne une augmentation de la taille des nouveaux navires qui passe généralement à plus de 20' alors que les unités équipées de hors bord essence mesuraient en moyenne entre 18' et 19'.

Les bonitiers traditionnels

Embarcations de 12 m en moyenne, construites généralement en bois à quelques exceptions en polyester, ils pratiquent la canne ou la traîne de surface.

Les prises ne sont généralement pas conservées dans la glace mais simplement vidées et égoutées sur des claies spécialement conçues à cet effet.

L'activité de ces navires tend à diminuer, leur produit étant fortement concurrencé par celui des navires modernes. Cependant la pérennité de cette activité n'est pas menacée car la consommation traditionnelle de thonidés de surface reste, heureusement, fortement ancrée dans les habitudes alimentaires des polynésiens.

Les bonitiers palangriers

Au nombre de 10 en début d'année 1992, ils étaient 27 en fin d'année 1993. Cette flottille est constituée pour la plupart d'anciens bonitiers traditionnels reconvertis à la technique de la palangre monofilament. Certaines unités neuves ont été adaptées à la palangre monofilament avec des aménagements intérieurs plus adéquats. La taille de cette flotte tend à augmenter dans un futur proche.

Leur pêche, exclusivement écoulee sur le marché local, est constituée des mêmes espèces que celles des palangriers de plus grande taille avec une composition spécifique liée à la zone de pêche limitée aux îles de la Société.

Les palangriers de pêches fraîches

L'augmentation du nombre de bateaux a été la plus spectaculaire dans cette catégorie : 11 en début 92, plus de 30 en fin 93/début 94. Cette catégorie est représentée par des unités de 12 à 23 m construites en acier, aluminium ou polyester. La durée des campagnes de pêche de ces navires varie de quelques jours à plus de 2 semaines. Le produit est conservé dans des cales isolées thermiquement, réfrigérées ou pas, sous glace. Les plus petites unités pêchent à moins de 100 milles des côtes et les plus grandes opèrent dans l'ensemble de la ZEE.

Les palangriers congélateurs

Au nombre de 5 en début de semestre 93, ils ne sont plus que quatre depuis fin 93, l'un d'eux s'étant échoué sur un récif. Ces navires de 25 m jouissent d'une grande polyvalence pour les méthodes de pêche et le conditionnement du poisson (frais, congélation à -40° C). Pratiquant la palangre monofilament dans la ZEE ils pêchent également le germon de surface du 40° S. L'adaptation d'autres techniques de pêche sur ces bateaux est aisée : traîne, palangre de fond, longligne verticale et même casier.

Les négociations de pêche avec le Japon et la Corée

Les négociations de pêche avec le Japon sont suspendues depuis juin 1992. Les accords avec la Corée ont été suspendus entre janvier et septembre 1993. Ils ont repris le 1er octobre 1993 pour une nouvelle période d'un an avec un contrôle plus strict des conditions d'accès à la zone, notamment un suivi de l'activité des navires par localisation satellite.

I.2.2. Les mesures d'accompagnement

Parallèlement au développement de la flottille de pêche, plusieurs actions ont été mises en œuvre pour favoriser un développement harmonieux du secteur pêche.

L'investissement dans des structures de stockage, d'accueil, de ravitaillement et de commercialisation est à l'ordre du jour depuis près de 2 ans. Ainsi, une fabrique de glace paillette de 30 tonnes/jour fut mise en service en mai 1993. Un port de pêche est fonctionnel depuis près d'un an et demi. Un marché de gros pour la commercialisation du poisson sera mis en service incessamment ainsi qu'une chambre de stockage d'appâts pour palangriers.

Différentes actions de formation ont débuté avec la collaboration de l'école de formation et d'apprentissage maritime (EFAM), les professionnels de la pêche et les entreprises privées. Elles concernent les formations suivantes :

- capitaine de thoniers
- mécaniciens à bord des navires de pêche
- techniques de transformation et de conditionnement du poisson
- techniques de pêche
- utilisation des appareils d'aide à la navigation et à la pêche

Par ailleurs le Territoire par le biais de l'EVAAM assiste également certains armateurs à la gestion de leur navire de pêche.

I.2.3. La recherche

Un vaste programme de recherche mené avec la collaboration d'organismes territoriaux et de l'état, est mis en place pour mieux connaître la ressource d'une part, et aider les pêcheurs à optimiser leur pêche et la commercialisation du poisson, d'autre part. Les thèmes retenus sont les suivants :

- étude du comportement et de la distribution des thonidés : programme visant à connaître la distribution des thons en fonction des conditions de l'environnement et de son comportement vis à vis des engins de pêche
- reconnaissance des monts sous-marins par altimétrie satellite
- étude sur la localisation des gradients de température et le comportement des engins de pêche
- études sur le traitement et la valorisation des captures
- étude sur la commercialisation des produits de la pêche sur le plan local et international.

En soutien à tous ces programmes de recherche et de développement, une base de données statistiques de pêche sera mise en place dans le courant du premier semestre 1994 avec l'aide de la Commission du Pacifique Sud.

II. L'AQUACULTURE

II.1. LA PRODUCTION LOCALE

La production locale est relativement stable, les tonnages annuels se situent aux alentours de 70 tonnes de crevettes et chevrettes confondues.

Cependant, on observe une diminution de la production de chevrettes au profit des crevettes depuis l'utilisation d'une technique de production semi-intensive de pénéides en eau dessalée.

De plus, les techniques semi-intensives semblent plus favorables que les techniques intensives dans le contexte actuel de diminution des coûts de production et, par conséquent, des prix sur le marché.

Les techniques les plus performantes et les mieux adaptées aux conditions actuelles permettraient de satisfaire le marché local (au moins trois fois supérieur à la production intérieure) et peut-être même de cibler certains marchés extérieurs, si des conditions plus favorables à l'investissement sont mises en place, notamment au niveau du foncier.

II.2. L'ECLOSERIE POLYVALENTE TERRITORIALE (EPT)

II.2.1. Crevettes - Chevrettes

L'EPT (EVAAM) produit chaque année depuis 1991 plus de 12 000 000 de Post-larves, toutes espèces (1 chevrette - *Macrobrachium rosenbergii* - et 2 crevettes - *Penaeus stylirostris* et *Penaeus vannamei* -) et tous âges (P5, P12, P20) confondus .

La maîtrise des filières est ou devient progressivement effective sur les trois espèces avec pour exemple, en 1993, plus de 83% des ventes de post-larves de crevettes réalisées avec *Penaeus stylirostris* , espèce jusqu'alors non maîtrisée sur l'année dans les conditions polynésiennes.

Le potentiel de l'écloserie correspond au moins au double de la production actuelle de post-larves, ce qui est un plus pour les nouveaux projets éventuels.

II.2.2. Burgau

Le programme pluridisciplinaire (étude de stock, repeuplement, élevage) n'ayant pas pu être mis en place par manque de financement, l'activité de ce secteur a été limitée à quelques actions qui ont néanmoins démontré la viabilité du programme.

Les actions ont été au nombre de 3 :

- transplantations vers les atolls d'une façon plus rationnelle et contrôlée
- recensement de quelques sites de pêche avec organisation de pêche effective, la première en Polynésie Française, entraînant des retombées économiques intéressantes qu'il faudra développer.
- travaux expérimentaux de reproduction à l'EPT qui ont abouti à l'obtention de post-larves de burgau.

Le financement de ce programme prometteur est devenu une nécessité compte tenu de la valeur de la ressource. Il devrait se concrétiser dans le cadre du projet de développement économique lancé par le Territoire.

II.2.3. Pisciculture

Depuis plusieurs années, un projet d'élevage de *Lates calcarifer* était en cours. Après des résultats encourageants en grossissement mais beaucoup moins en éclosion et au niveau du marché, et après une première phase pilote (grossissement) débutée en 1993 par l'EVAAM, le programme a été abandonné faute de moyens financiers.

L'orientation actuelle en matière de pisciculture consiste en une première phase d'essais de grossissement de juvéniles d'espèces locales prélevés dans le milieu naturel, plutôt qu'en une maîtrise complète et intégrée du cycle d'élevage. Un tel programme pourrait débuter dans le cadre du projet de développement initié par le Territoire dans la limite d'obtention des crédits.

II.2.4. Elevage de la tortue verte (*Chelonia mydas*)

La ferme expérimentale d'élevage de cette espèce a dû arrêter ses activités en décembre 1993 pour des contraintes budgétaires.

Néanmoins, le bilan d'activité est plutôt satisfaisant. D'octobre 92 à octobre 93, 3 relâchers de tortues ont été effectués sur l'atoll de Scilly, réserve intégrale lagunaire. Au total, 680 individus de 1,5 à 34,4 kg, âgés de 9 mois à 4 ans et demi ont été remis dans le milieu naturel. On peut espérer obtenir, par cette technique, un recrutement au moins 300 fois plus important que dans la nature.

Suite à la fermeture de cette ferme, une quarantaine d'individus ont été gardés à l'éclosion polyvalente territoriale pour servir de support à des actions pédagogiques et à des observations scientifiques.

III. LA PERLICULTURE

Depuis les problèmes de mévente de perles et la chute des cours qui est apparue en 1992, la perliculture connaît un net ralentissement au niveau de la mise en place de nouvelles fermes. Les demandes de concessions maritimes ont diminué de plus de 50% par rapport à l'année précédente.

Au niveau des exportations de perles et de produits assimilés, elles sont stables pour l'année 1993 avec un total cumulé, en valeur, au 31 décembre, de 7 milliard 700 millions de Francs Pacifique et en poids d'environ 2 300 000 grammes. Néanmoins, la valeur moyenne du gramme a encore chuté et est d'environ 3 350 CFP contre 3 600 CFP fin 1992. Le Japon continu d'être le plus gros acheteur de perles de culture de Tahiti, avec 85% des exportations.

Au mois de mars, une dépression sans nom est venue rappeler les risques encourus par les perliculteurs. De nombreuses fermes ont été détruites en particulier dans les atolls de Manihi, Takapoto, Ahe. Les conditions météorologiques, les risques de maladies qui sont toujours importants dans certains lagons et la conjoncture internationale, sont des problèmes permanents.

Au niveau des professionnels, de nombreux thèmes de concertation ont été abordés, relatifs à la taxation du produit, au regroupement des différents partenaires pour des actions de promotion, à la coopération avec les autres pays du Pacifique. Deux nouveaux groupements de perliculteurs ont été créés pour la promotion de la perle : le GIE perle de Tahiti et le SPPTI. Une nouvelle taxe à l'exportation a été mise en place pour favoriser l'exportation des perles de qualité.

Au niveau de la formation et de l'information, un nouveau bulletin "Te Reko Parau" a été lancé au mois de juin 1993. Il sera publié tous les 4 mois environ à 2000 exemplaires et réservé aux professionnels.

Le programme général de recherche sur la nacre se poursuit. Le lagon de Takapoto, base de la plupart des travaux a été l'objet de nombreuses études tant sur le sédiment que sur la colonne d'eau et la biologie des nacres. Les premières publications seront disponibles en 1994. Ces travaux ont été financés par le Territoire, l'Etat et l'Europe. D'autres travaux se poursuivent et particulier à l'écloserie de Rangiroa.